



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musée de la marine

Question écrite n° 3884

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la question de la localisation du musée de la Marine. En effet, cet établissement, aujourd'hui situé au palais de Chaillot, devait être déménagé dans un endroit plus vaste et plus pratique de la capitale, permettant notamment d'en présenter l'ensemble des collections. Ce déménagement supposait néanmoins, outre un coût non négligeable, le risque d'endommager certaines pièces, particulièrement fragiles. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelle option sera finalement retenue afin que soit satisfaite la curiosité des visiteurs du musée sans qu'en soit altérée la qualité des collections, ni porté atteinte à l'intégrité des pièces les composant.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire n'ignore pas que le musée de la Marine est sous la tutelle du ministère de la défense et non sous celle du ministère de la culture et de la communication. Le coût du déménagement du musée de la Marine au profit du musée de l'Homme, des arts et des civilisations, décidé par le gouvernement précédent, se révèle prohibitif. Il n'est donc plus à l'ordre du jour. De ce fait, c'est au seul ministre de la défense de décider de l'avenir de ce musée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Marsaudon](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3884

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3127

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4062